COMME AUX OSCARS

A mes parents
A ma femme
A mes deux filles
A Chat GPT pour les textes
A Beautiful.ai pour le PowerPoint
A ai-image generator pour les images
A designerBot pour le PowerPoint
A Google pour les recherches
A Slideteam pour le PowerPoint
A Perplexity.ai pour la recherche

AU RISQUE DE VOUS DÉCEVOIR…
IL Y A BEAUCOUP DE QUESTIONS QUI SE POSENT AU SUJET DES RELATIONS ENTRE IA ET RGPD
ET JE N'AI PAS LA RÉPONSE À TOUTES LES QUESTIONS

IA ET RGPD

- **UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE**
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

AI = ChatGPT ?

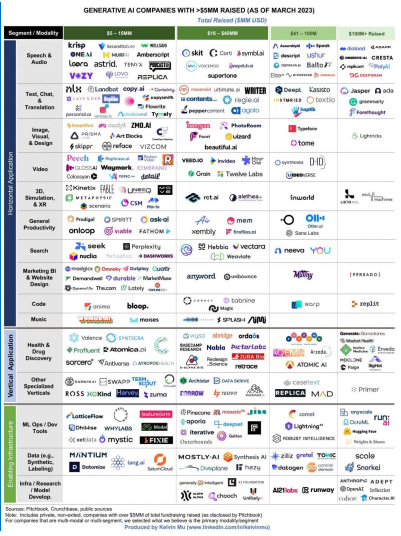

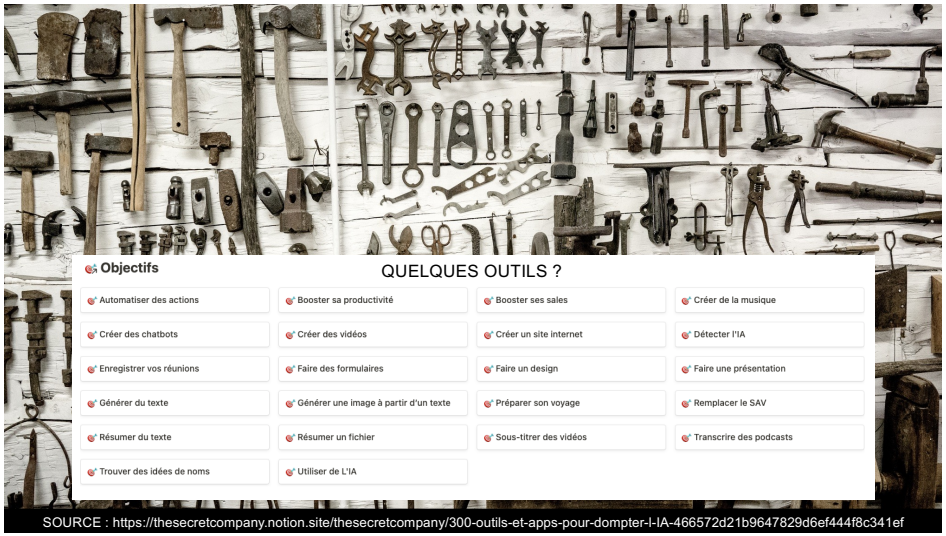

SOURCE : https://thesecretcompany.notion.site/thesecretcompany/300-outils-et-apps-pour-dompter-l-IA-466572d21b9647829d6ef444f8c341ef

Petite histoire de l'IA

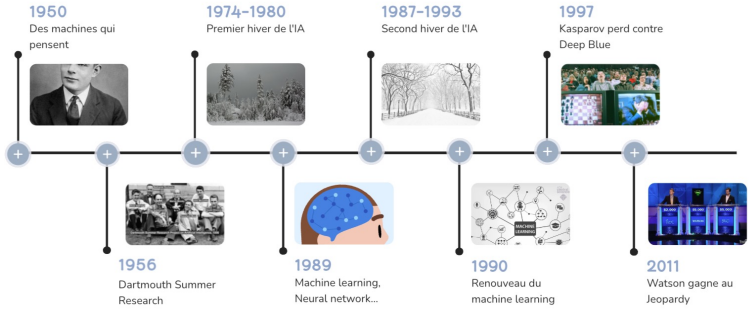

SOURCE : https://view.genial.ly/6461d7c71ce4b000125d713c/interactive-content-une-toute-petite-histoire-de-lia

Petite histoire de l'IA

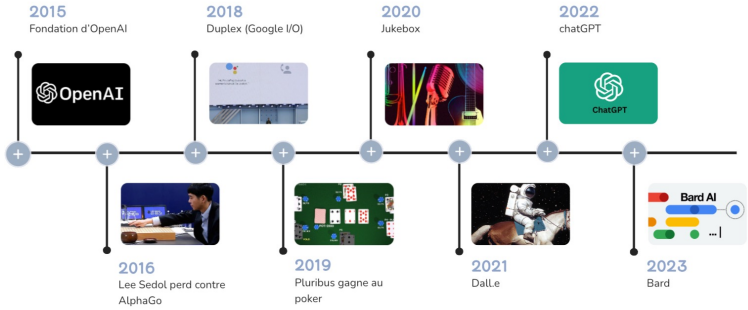

SOURCE : https://view.genial.ly/6461d7c71ce4b000125d713c/interactive-content-une-toute-petite-histoire-de-lia

Generative AI has been evolving at a rapid pace.

Timeline of major large language model (LLM) developments following ChatGPT's launch

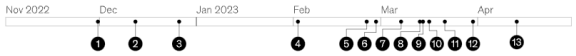

1 **Nov 30, 2022:** OpenAI's ChatGPT, powered by GPT-3.5 (an improved version of its 2020 GPT-3 release), becomes the first widely used text-generating product, gaining a record 100 million users in 2 months

2 **Dec 12:** Cohere releases the first LLM that supports more than 100 languages, making it available on its enterprise AI platform

3 **Dec 26:** LLMs such as Google's Med-PaLM are trained for specific use cases and domains, such as clinical knowledge

4 **Feb 2, 2023:** Amazon's multimodal-CoT model incorporates "chain-of-thought prompting," in which the model explains its reasoning, and outperforms GPT-3.5 on several benchmarks

5 **Feb 24:** As a smaller model, Meta's LLaMA is more efficient to use than some other models but continues to perform well on some tasks compared with other models

6 **Feb 27:** Microsoft introduces Kosmos-1, a multimodal LLM that can respond to image and audio prompts in addition to natural language

7 **Mar 7:** Salesforce announces Einstein GPT (leveraging OpenAI's models), the first generative AI technology for customer relationship management

8 **Mar 13:** OpenAI releases GPT-4, which offers significant improvements in accuracy and hallucinations mitigation, claiming 40% improvement vs GPT-3.5

9 **Mar 14:** Anthropic introduces Claude, an AI assistant trained using a method called "constitutional AI," which aims to reduce the likelihood of harmful outputs

10 **Mar 16:** Microsoft announces the integration of GPT-4 into its Office 365 suite, potentially enabling broad productivity increases

11 **Mar 21:** Google releases Bard, an AI chatbot based on the LaMDA family of LLMs

12 **Mar 30:** Bloomberg announces a LLM trained on financial data to support natural-language tasks in the financial industry

13 **Apr 13:** Amazon announces Bedrock, the first fully managed service that makes models available via API from multiple providers in addition to Amazon's own Titan LLMs

McKinsey & Company

OPEN AI initial vision
« faire progresser l'intelligence artificielle de sorte qu'elle bénéficie à l'humanité tout entière. »

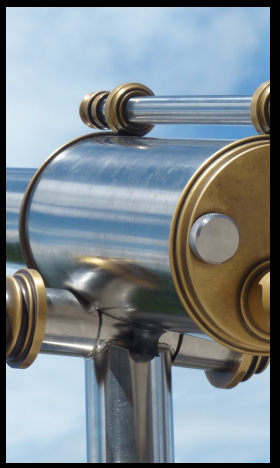

UN CHANGEMENT DE CAP

Elon Musk
@elonmusk

Als antwoord op @GRDecter

OpenAI was created as an open source (which is why I named it "Open" AI), non-profit company to serve as a counterweight to Google, but now it has become a closed source, maximum-profit company effectively controlled by Microsoft.

Not what I intended at all.

Tweet vertalen

10:36 a.m. · 17 feb. 2023 · **6,9 mln.** Weergaven

We should not underestimate the real threats coming from AI, mostly GenAI.

13/9/2023

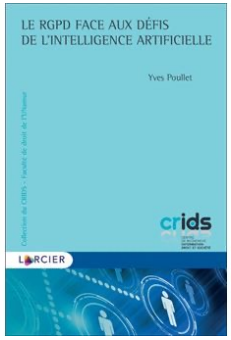

Au regard de ces préoccupations, les dispositions du RGPD sont-elles adéquates ? Notre propos est de montrer que l'application du RGPD conduit certes à un encadrement des systèmes d'IA, bénéfique à nos libertés. Nous sommes cependant convaincus que la réglementation actuelle souffre de lacunes, ce que l'analyse de quelques dispositions montrera ; nous sommes persuadés que, plus essentiellement et globalement, le RGPD n'offre pas toujours le bon angle d'attaque aux problèmes que soulève l'intelligence artificielle.

Leonardo Cervera Navas
Director of the European Data Protection Supervisor.

EDPS
EUROPEAN DATA PROTECTION SUPERVISOR

"Nous devrons avoir une interprétation souple du RGPD dans le cadre du développement de l'intelligence artificielle"

Journée d'étude DPOPRO du 25/8/2018 à la FEB

"Les menaces associées à l'essor de cette technologie sont multiples : peur de voir disparaître certains emplois, crainte d'une utilisation à des fins malveillantes, atteintes à la propriété intellectuelle, exploitation illicite de données personnelles…"
Pour *créer les conditions d'une utilisation éthique, responsable et respectueuse de nos valeurs*, il faut *comprendre, accompagner et contrôler*. *On ne peut bien réguler qu'un objet que l'on comprend*

Présidente de la Cnil Marie-Laure Denis
18/9/2023

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- **QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?**
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

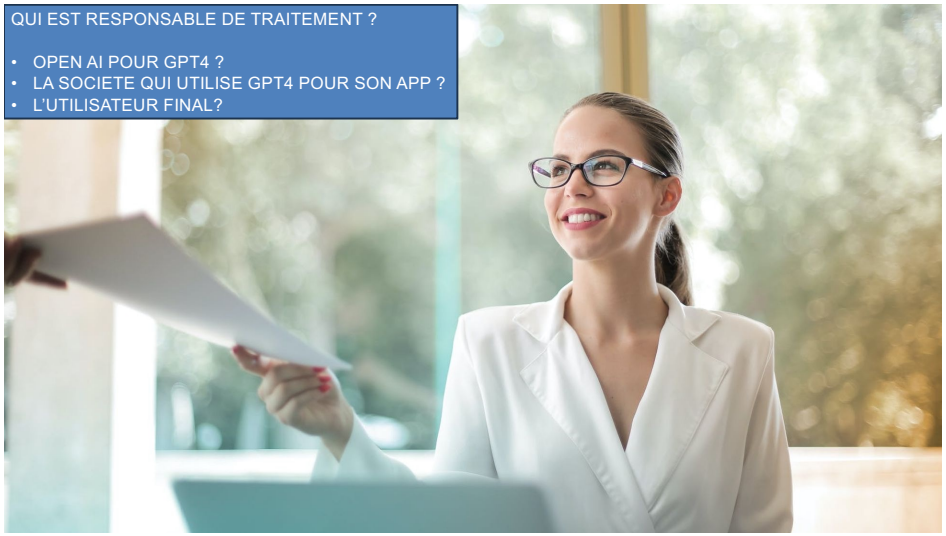

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- **QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?**
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

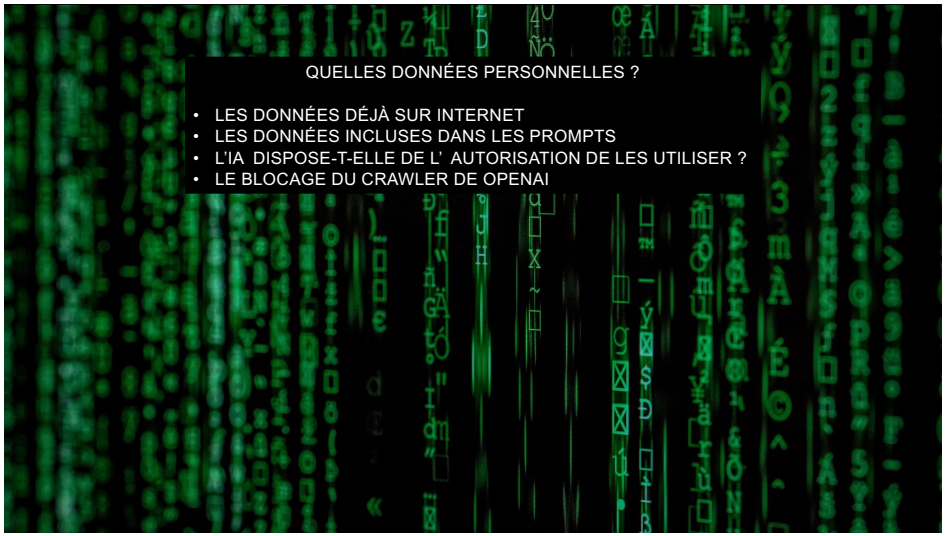

QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?

- LES DONNÉES DÉJÀ SUR INTERNET
- LES DONNÉES INCLUSES DANS LES PROMPTS
- L'IA DISPOSE-T-ELLE DE L' AUTORISATION DE LES UTILISER ?
- LE BLOCAGE DU CRAWLER DE OPENAI

LA COLLECTE DES DONNÉES SANS AUTORISATION !

LE SOIR

Opinions Podcasts Politique Société Monde Économie Vidéos

ACCUEIL • OPINIONS • CHRONIQUES

« Disruption » : GPTBot, le nouveau robot d'openAI qui aspire les contenus d'internet déjà bloqué par de nombreux sites !

Malédiction ? Maladie de famille ? Après les nombreuses critiques de non-respect de la propriété intellectuelle ou du RGPD par ChatGPT, à peine né, GPTBot, le robot aspirateur d'OpenAI, suscite déjà la controverse.

Article réservé aux abonnés

Par Jacques Folon

Publié le 9/09/2023 à 13:15 | Temps de lecture: 3 min

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- **QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?**
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

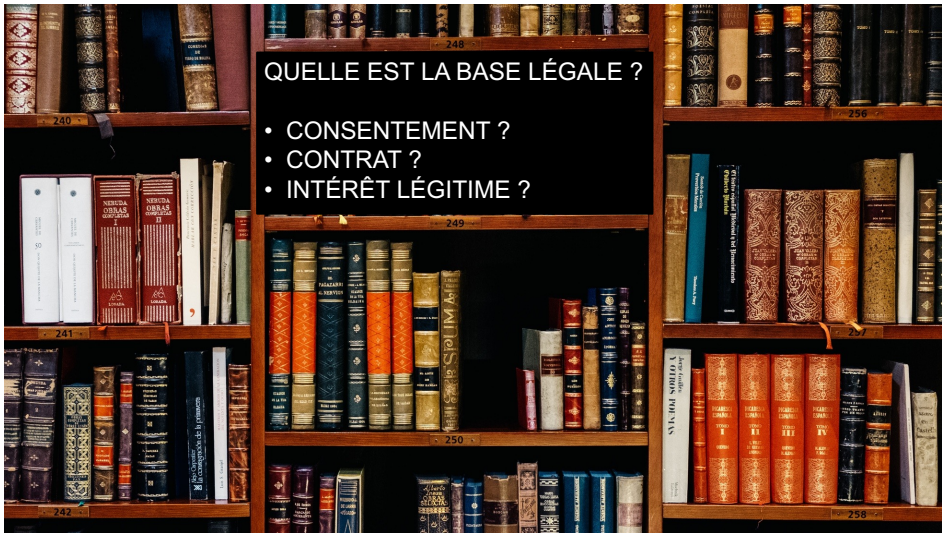

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- **QUELLE EST LA FINALITÉ ?**
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

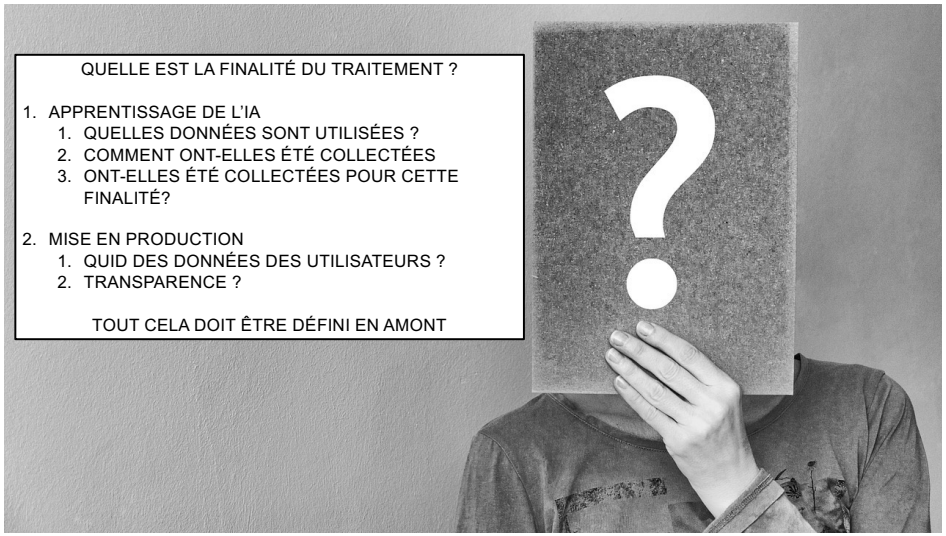

QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRAITEMENT ?

1. APPRENTISSAGE DE L'IA
   1. QUELLES DONNÉES SONT UTILISÉES ?
   2. COMMENT ONT-ELLES ÉTÉ COLLECTÉES
   3. ONT-ELLES ÉTÉ COLLECTÉES POUR CETTE FINALITÉ?
2. MISE EN PRODUCTION
   1. QUID DES DONNÉES DES UTILISATEURS ?
   2. TRANSPARENCE ?

TOUT CELA DOIT ÊTRE DÉFINI EN AMONT

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- **PRIVACY BY DESIGN**
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Selon la CNIL, un usage raisonné des données doit donc être fait. En pratique, il est ainsi préconisé, et cela de façon non-exhaustive :

•d'évaluer de manière critique la nature et la quantité des données à utiliser ;

•de vérifier les performances du système lorsqu'il est alimenté par de nouvelles données ;

•de distinguer clairement les données utilisées lors des phases d'apprentissage et de production ;

•de recourir à des mécanismes de pseudonymisation ou de filtrage des données ;

•d'établir et tenir à disposition une documentation concernant les modalités de constitution du jeu de données utilisé et de ses propriétés (source des données, échantillonnage des données, vérification de leur intégrité, opérations de nettoyage réalisées, etc.) ;

•de réévaluer de manière régulière les risques pour les personnes concernées (vie privée, risque de discrimination/biais, etc.) ;

•de veiller à la sécurité des données et notamment d'encadrer précisément les habilitations d'accès pour limiter les risques.

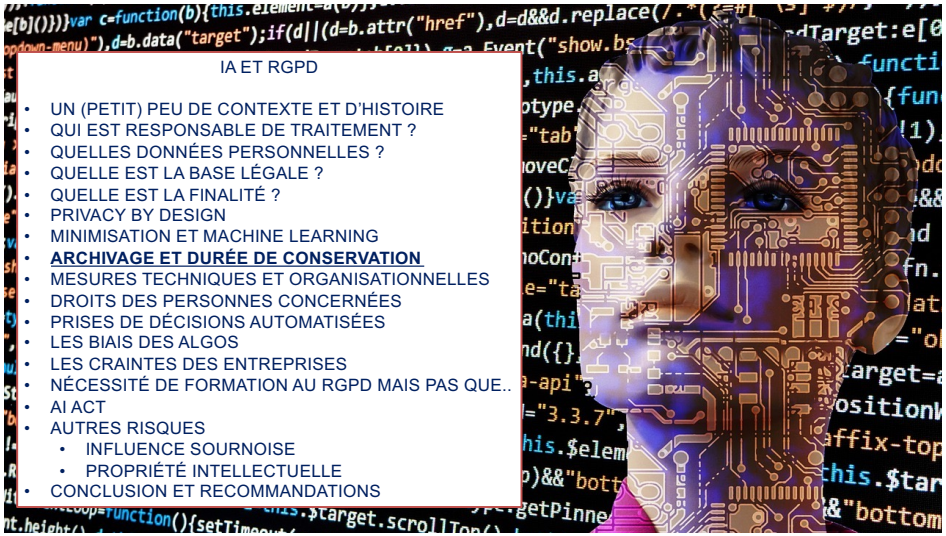

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- **ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION**
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

DURÉE DE CONSERVATION ET ARCHIVAGE

- Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment.
- Le RGPD impose de définir une durée au bout de laquelle les données doivent être supprimées, ou dans certains cas archivées.
- La mise en œuvre d'un système d'IA peut dans bien des cas nécessiter la conservation de données personnelles pour une durée plus longue que pour d'autres traitements. Cela peut être le cas pour la constitution de jeu de données pour l'entraînement et le développement de nouveaux systèmes mais également pour répondre à des impératifs de traçabilité et de mesure de performance au cours du temps lorsque le système est mis en production.
- La nécessité de définir une durée de conservation pour les données utilisées par un traitement ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des traitements d'IA.

(SOURCE CNIL)

PAS SIMPLE À RÉALISER EN PRATIQUE POUR LES LLM 😐

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- **MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES**
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

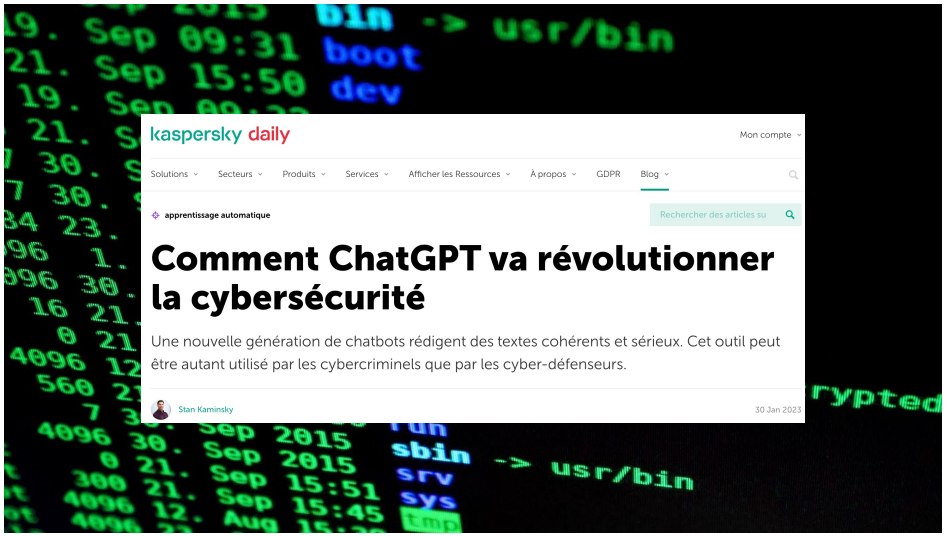

La création de programmes malveillants

Sur les forums clandestins de hackers, les cybercriminels débutants expliquent comment ils se servent de ChatGPT pour créer de nouveaux chevaux de Troie, sans avoir aucune connaissance en programmation.

Pour le moment, les chatbots ne peuvent rivaliser qu'avec les créateurs de virus novices, mais dans le futur ?

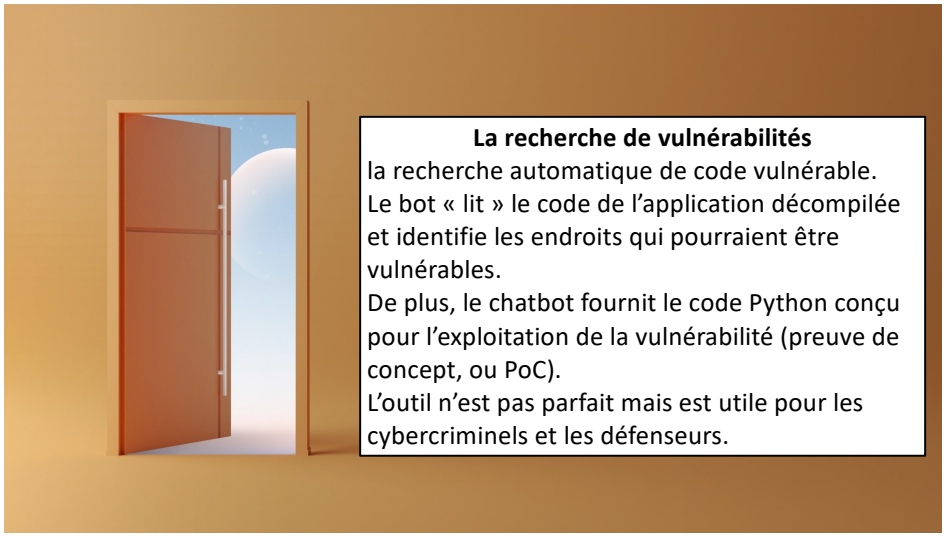

La recherche de vulnérabilités

la recherche automatique de code vulnérable.

Le bot « lit » le code de l'application décompilée et identifie les endroits qui pourraient être vulnérables.

De plus, le chatbot fournit le code Python conçu pour l'exploitation de la vulnérabilité (preuve de concept, ou PoC).

L'outil n'est pas parfait mais est utile pour les cybercriminels et les défenseurs.

L'hameçonnage ou le phishing

La rédaction de textes convaincants est le point fort de GPT-3 et ChatGPT. Ainsi, il est fort probable qu'il y ait **déjà** des attaques automatiques d'hameçonnage ciblé qui se servent des chatbots.

Le problème principal de l'envoi massif de messages d'hameçonnage est qu'ils sonnent faux, avec un texte beaucoup trop générique qui ne s'adresse pas directement au destinataire.

Quant à l'hameçonnage ciblé, lorsqu'un vrai cybercriminel rédige un message pour une seule victime, c'est assez coûteux. ChatGPT est configuré pour modifier radicalement l'équilibre des pouvoirs puisqu'il permet aux cybercriminels de générer des messages personnalisés et persuasifs à échelle individuelle.

	Objectif de l'attaque		
Moment de l'attaque	**Manipulation**	**Infection**	**Exfiltration**
Phase d'apprentissage		Attaques par empoisonnement (*poisoning attacks*) Attaques par porte dérobée (*backdooring attacks*)	Attaques par inférence d'appartenance (*membership inference attacks*)
Phase de production	Attaques par évasion (*evasion attacks*) Attaques par reprogrammation (*reprogramming attacks*) Attaques par déni de service		Attaques par inversion (*model inversion attacks*) Attaques d'extraction de modèle (*model extraction attacks*)

Tableau 1. Taxonomie des attaques d'un système d'IA.

https://linc.cnil.fr/sites/linc/files/atoms/files/linc_cnil_dossier-securite-systemes-ia.pdf

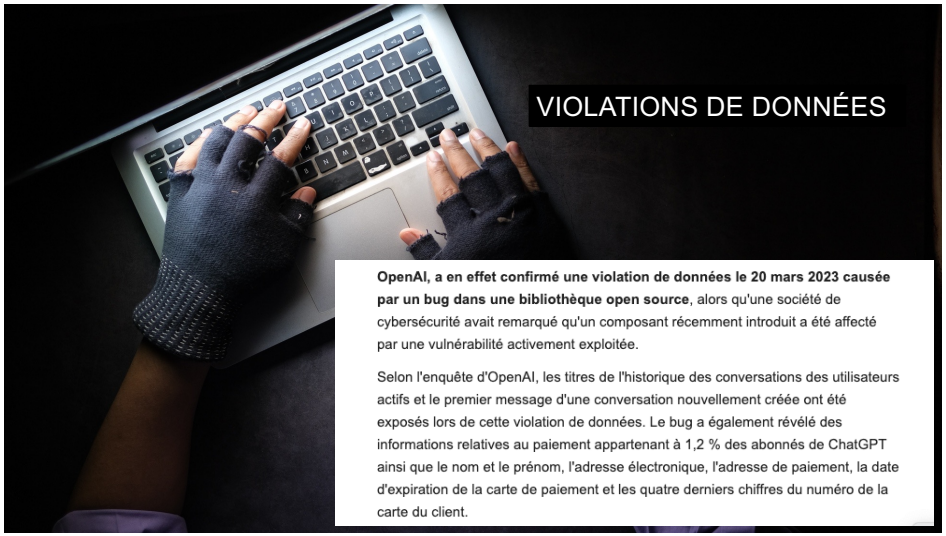

OpenAI, a en effet confirmé une violation de données le 20 mars 2023 causée par un bug dans une bibliothèque open source, alors qu'une société de cybersécurité avait remarqué qu'un composant récemment introduit a été affecté par une vulnérabilité activement exploitée.

Selon l'enquête d'OpenAI, les titres de l'historique des conversations des utilisateurs actifs et le premier message d'une conversation nouvellement créée ont été exposés lors de cette violation de données. Le bug a également révélé des informations relatives au paiement appartenant à 1,2 % des abonnés de ChatGPT ainsi que le nom et le prénom, l'adresse électronique, l'adresse de paiement, la date d'expiration de la carte de paiement et les quatre derniers chiffres du numéro de la carte du client.

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- **DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES**
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des audits de la CNIL en trois étapes (18/9/2025)

Aussi, Marie-Laure Denis a appelé au développement d'un "*outillage*" pour auditer les systèmes d'IA afin de s'assurer du respect de la vie privée. "*Les investigations doivent se dérouler à trois niveaux*", a-t-elle détaillé. Le premier doit se situer "*au niveau de l'application*" afin de s'assurer que les utilisateurs sont informés "*sur la façon dont les données qu'ils soumettent sont traitées, qu'ils peuvent s'opposer au traitement ultérieur de leurs données d'entrée et exercer leur droit d'accès sur les données fournies au système*". Le second concerne "*la base de données d'entraînement utilisée pour le modèle*" pour vérifier que "*les personnes concernées par les données de bases (...) peuvent opérationnellement exercer leurs droits*".

Le troisième niveau porte sur "*le modèle sous-jacent*", "*la partie la plus complexe à mettre en oeuvre pour les modèles déjà entraînés*", en particulier pour les IA génératives comme ChatGPT. "*Il est techniquement impossible de mettre en oeuvre un droit de rectification sur les données incluses dans le modèle entraîné*", a-t-elle indiqué aux parlementaires. A la place, il faudrait recourir à "*d'autres solutions comme l'utilisation de modules permettant de corriger les erreurs ou inexactitudes du modèle*".

"*»En 2025*" au mieux, la Cnil doit apporter *des réponses concrètes aux entreprises innovantes (...) ainsi qu'aux citoyens qui disposent de droits*".

Incertitude juridique
en attendant 2025…

Source: https://www.usine-digitale.fr/article/voici-le-plan-d-action-de-la-cnil-pour-encadrer-l-intelligence-artificielle.N2171947?utm_source=dlvr.it&utm_medium=linkedin

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- **LES BIAIS DES ALGOS**
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

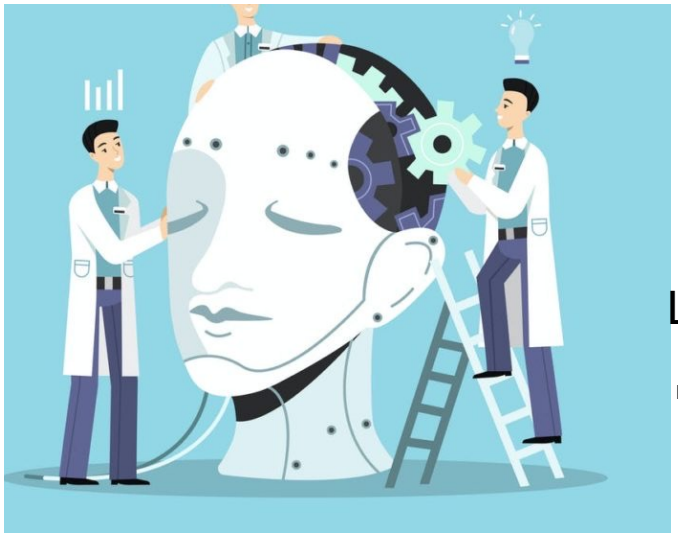

Les Biais

Le maillon faible c'est l'humain qui a formé l'IA !

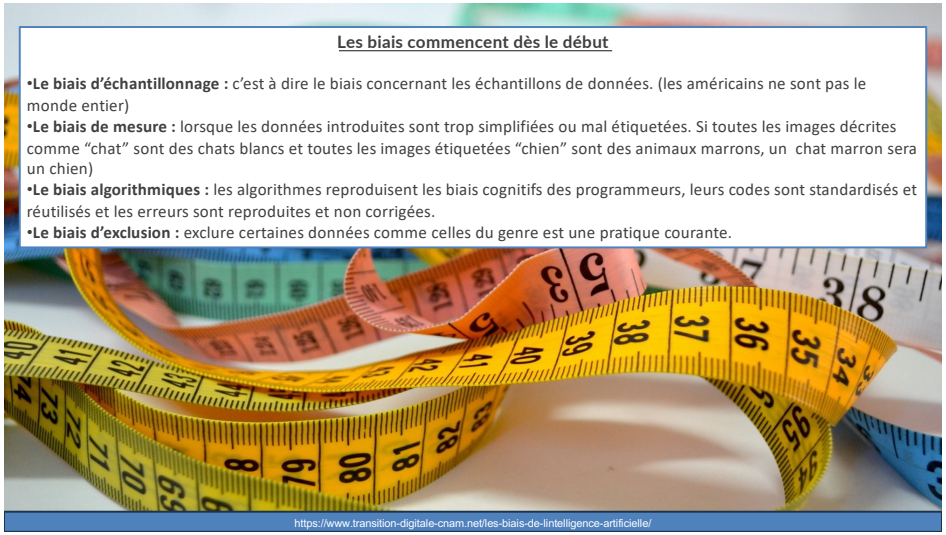

Les biais commencent dès le début

•**Le biais d'échantillonnage :** c'est à dire le biais concernant les échantillons de données. (les américains ne sont pas le monde entier)
•**Le biais de mesure :** lorsque les données introduites sont trop simplifiées ou mal étiquetées. Si toutes les images décrites comme "chat" sont des chats blancs et toutes les images étiquetées "chien" sont des animaux marrons, un chat marron sera un chien)
•**Le biais algorithmiques :** les algorithmes reproduisent les biais cognitifs des programmeurs, leurs codes sont standardisés et réutilisés et les erreurs sont reproduites et non corrigées.
•**Le biais d'exclusion :** exclure certaines données comme celles du genre est une pratique courante.

https://www.transition-digitale-cnam.net/les-biais-de-lintelligence-artificielle/

Conséquences des biais

• **L'IA** d'Amazon n'engageait que des hommes cadres puisque 70% de ses cadres étaient des hommes
• Le mot « auteur dans Google image montre 76% d'hommes alors que le % d'autrices est de 56%
• Plus d'erreurs en reconnaissance faciales chez les personnes de couleurs
• Les informations fournies se basent sur le passé
•L'octroi des crédits basés sur la couleur de la voiture
•Compas qui aide les juges américains à estimer la récidive montrait des scores plus défavorables pour les personnes de couleur

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- **LES CRAINTES DES ENTREPRISES**
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Top Reasons Organizations Are Banning ChatGPT

- **Potential risk to data security and privacy is the biggest reason (67%)** survey respondents cited for moving to block ChatGPT and similar generative AI tools.
- The next greatest concern (57%) is risk to corporate reputation.

Source: https://blogs.blackberry.com/en/2023/08/why-companies-ban-chatgpt-ai

Considérations sur la protection de la vie privée des chatbots d'IA

- ChatGPT met actuellement en garde les utilisateurs contre la fourniture ou la saisie d'informations sensibles ou personnelles, telles que les noms ou les adresses électroniques.
- Cependant, on ignore comment les créateurs de cet outil se conforment au RGPD, ou si des contrôles appropriés sont en place pour protéger les données personnelles et respecter les droits des individus à l'égard de leurs données.
- Risques
  - ces données sont réutilisées à d'autres fins, ce qui pourrait entraîner une utilisation abusive et nuire à la réputation de l'entreprise
  - violer la confiance des personnes qui ont fourni leurs informations à votre organisation (employés, clients et partenaires)

Top Reasons Organizations Are Banning ChatGPT

- Potential risk to data security and privacy is the biggest reason (67%) survey respondents cited for moving to block ChatGPT and similar generative AI tools.
- The next greatest concern (57%) is risk to corporate reputation.

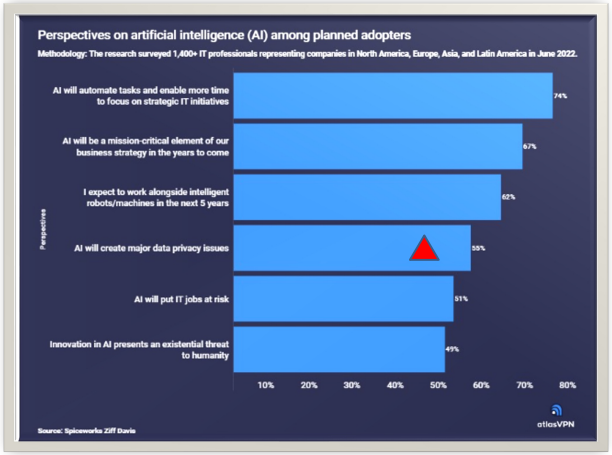

The 2023 State of IT de Spiceworks Ziff

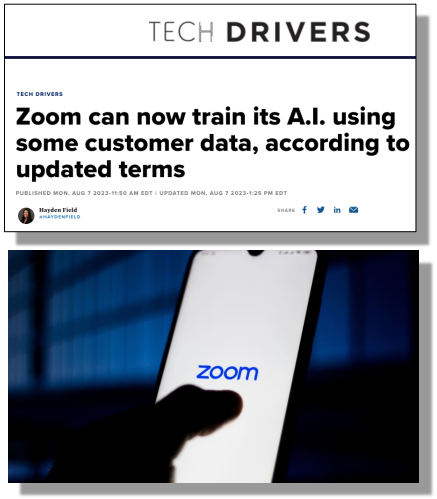

- 42% partagent des données sensibles de leur entreprise
- 57% des utilisateurs sondés ne vérifient pas la véracité des réponses avant de les utiliser dans leur travail
- 65% ont déclaré que leur organisation n'a aucune directive ni règle claire concernant l'utilisation de ChatGPT
- Seulement 22% des employés savent comment ChatGPT traite les informations communiquées
- 43% des sondés ne savent pas comment sont traitées leurs données
- *Seuls 18% ont déclaré que les règles étaient formellement énoncées dans un e-mail officiel et un peu moins de 15% dans un document officiel spécifique*"
- Plus de la moitié des employés interrogés (57%) déclarent ne pas vérifier l'exactitude ni la fiabilité du contenu généré par l'IA avant de le faire passer pour leur propre travail.

- Source Karspersky cité par RTBF

BlackBerry Blog › Why Are So Many Organizations Banning ChatGPT?

Why Are So Many Organizations Banning ChatGPT?

ARTIFICIAL INTELLIGENCE / 08.08.23 / Bruce Sussman

- Une nouvelle étude de BlackBerry révèle que 75 % des organisations dans le monde envisagent ou mettent en œuvre des interdictions de ChatGPT et d'autres applications d'IA générative sur le lieu de travail.
- La majorité de ceux qui déploient ou envisagent des interdictions (61 %) affirment que les mesures sont destinées à être à long terme ou permanentes.

STAMFORD, Conn., Aug 8, 2023

Gartner Survey Shows Generative AI Has Become an Emerging Risk for Enterprises

Survey of 249 Senior Enterprise Risk Executives Reveals Top 5 Emerging Risks in the Second Quarter of 2023

© Babak Habibi/Unsplash

ChatGPT est un outil formidable, mais qu'il faut savoir utiliser avec prudence. Il est, par exemple, fortement déconseillé de lui soumettre des informations confidentielles. Et ce n'est pas Samsung qui vous dira le contraire.

Des employés de Samsung Electronics ont fait fuiter des données confidentielles de la société en ayant recours à **ChatGPT**, rapporte le média coréen Economist.

D'après la publication, le groupe avait autorisé des ingénieurs de la branche Samsung Semiconductor, en charge de la conception de composants électroniques comme la mémoire vive, le stockage, les processeurs ou les capteurs photo, d'utiliser ChatGPT pour corriger des problèmes de code source.

Pour accomplir sa tâche, ChatGPT avait bien entendu besoin de connaître ce code source, sans quoi il ne pouvait pas l'améliorer. Samsung a donc sciemment révélé le code source d'un nouveau programme à l'agent conversationnel, un contenu critique qui est désormais conservé sur les serveurs d'OpenAI, l'entreprise qui a développé ChatGPT.

(source clubic.com)

Fuite de données et considérations relatives à la sécurité des chatbots d'IA

- Si des informations sensibles sur des tiers ou sur l'entreprise sont saisies dans ChatGPT, elles seront intégrées au modèle de données de ChatGPT et pourront être partagées avec d'autres personnes qui posent des questions pertinentes, ce qui entraînera une fuite de données.
- Toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles dans ChatGPT (ou dans toute autre source en ligne) peut constituer une violation des politiques de sécurité de l'organisation.


rfi
A la une
Podcasts
Par région
Direct MONDE
Direct AFRIQUE
Podcasts / Accents d'Europe
ACCENTS D'EUROPE
L'Italie interdit ChatGPT
Publié le : 14/04/2023 - 14:01
Écouter - 19:30
Partager
Ajouter à la file d'attente
La montée en puissance actuelle de l'Intelligence artificielle fascine et inquiète. C'est une première en Europe, en Italie, l'Autorité de protection des données personnelles a interdit l'utilisation de Chat GPT, le logiciel d'intelligence artificielle qui est sur toutes les lèvres ces dernières semaines.


Accueil » Actualité » ChatGPT risque-t-il d'être banni en France ? Premières plaintes déposées auprès de la CNIL
ChatGPT risque-t-il d'être banni en France ? Premières plaintes déposées auprès de la CNIL
AURIANE POLGE, le 6 avril 2023 08:00
La CNIL n'envisageait donc pas d'interdire ChatGPT, mais c'était avant de recevoir deux plaintes cette semaine. La première plainte a été déposée par l'avocate Zoé Vilain. Elle est la présidente de l'association de sensibilisation aux enjeux du numérique Janus International. Selon elle, « on n'est pas anti-tech, mais on souhaite une technologie éthique ». Elle reproche notamment à OpenAI de ne pas avoir une quelconque politique de confidentialité en place.
La deuxième plainte a été déposée par David Libeau, un développeur spécialisé dans la protection des données personnelles. Il accuse ChatGPT d'inventer de fausses informations personnelles à son sujet. « L'algorithme a commencé à affabuler et à m'attribuer la création de sites web ou l'organisation de manifestations en ligne », a-t-il expliqué.
En fin de compte, l'interdiction de ChatGPT en France n'est pas totalement impossible même si elle ne semble pas encore réalisable. L'Allemagne envisagerait aussi de son côté de bannir ChatGPT et d'autres pays européens pourraient bientôt lui emboîter le pas.

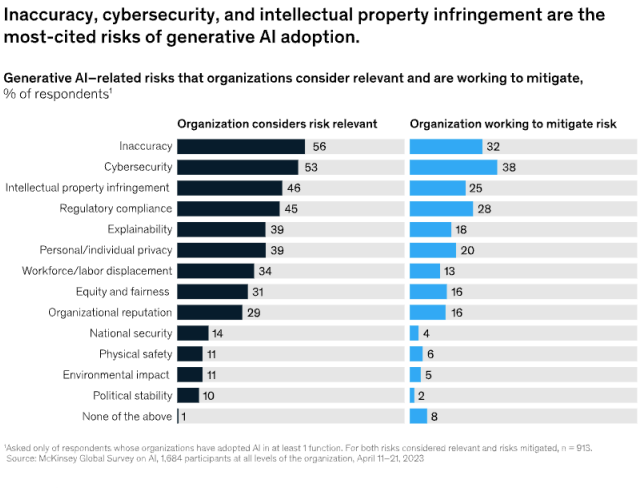
Inaccuracy, cybersecurity, and intellectual property infringement are the most-cited risks of generative AI adoption.
Generative AI–related risks that organizations consider relevant and are working to mitigate, % of respondents[1]
Organization considers risk relevant
Organization working to mitigate risk
Inaccuracy 56 32
Cybersecurity 53 38
Intellectual property infringement 46 25
Regulatory compliance 45 28
Explainability 39 18
Personal/individual privacy 39 20
Workforce/labor displacement 34 13
Equity and fairness 31 16
Organizational reputation 29 16
National security 14 4
Physical safety 11 6
Environmental impact 11 5
Political stability 10 2
None of the above 1 8
[1]Asked only of respondents whose organizations have adopted AI in at least 1 function. For both risks considered relevant and risks mitigated, n = 913.
Source: McKinsey Global Survey on AI, 1,684 participants at all levels of the organization, April 11–21, 2023
McKinsey & Company


IA ET RGPD
UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
QUELLE EST LA FINALITÉ ?
PRIVACY BY DESIGN
MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
LES BIAIS DES ALGOS
LES CRAINTES DES ENTREPRISES
NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
AI ACT
AUTRES RISQUES
INFLUENCE SOURNOISE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Quels systèmes seraient interdits ?

Dans le projet certaines IA seront purement et simplement interdites. Sont concernés :

- **Les systèmes établissant une « note sociale »**, qui classifient les personnes selon leur fiabilité, par exemple, et peuvent conduire à « *un traitement préjudiciable ou défavorable* » ;
- **Les systèmes d'identification biométrique** à distance et en temps réel « *dans des espaces accessibles au public à des fins répressives* », y compris par les autorités ;
- **Les systèmes qui visent à manipuler par des techniques subliminales** agissant sur l'inconscient ;
- **Les systèmes ciblant les personnes vulnérables** comme les enfants ou les personnes handicapées.

La France est-elle en Europe ?

JO 2024 : la Cnil appelle les parlementaires à ne pas introduire de la reconnaissance faciale dans la loi

Publié le 24/01/2023 08:52 Mis à jour le 24/01/2023 08:54

Science 16/06/2023 19:00 | Actualisé le 17/06/2023 13:30

Bientôt tous scrutés ? Un vote du Sénat sur la reconnaissance faciale ravive nos pires peurs

Les sénateurs ont adopté un projet de loi autorisant la reconnaissance faciale dans un cadre bien précis. De quoi susciter des inquiétudes sur la possibilité d'une surveillance généralisée.

Par Le HuffPost

- Quels systèmes seraient permis sous conditions ?
- **Les systèmes à « *hauts risques* »**, car ayant une « *incident préjudiciable significative sur la santé, la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens* », comme les machines médicales, les systèmes de reconnaissance faciale ou les voitures autonomes, par exemple.
- Ces IA, classifiées comme très risquées, seront autorisées sous réserve de contrôles effectués par des agences nationales. Ces audits seront menés par des tiers indépendants.
- **Les systèmes présentant des « *risques spécifiques de manipulation* »**, c'est-à-dire qui interagissent avec des humains, sont utilisés pour analyser des émotions ou identifier des catégories sociales grâce à des données biométriques, ou génèrent des contenus tels que des « *trucages vidéo ultra-réalistes* ».
- Ces systèmes devront être assortis d'obligations de transparence spécifiques, en l'occurrence, un avertisseme sur le fait que leur contenu est « *généré par des moyens automatisés* »

- Quels systèmes seraient autorisés sans réserve ?
- Tous les autres types d'IA ne nécessiteront pas d'évaluation ou de mesures particulières.
- C'est le cas, par exemple, des objets connectés recourant à l'IA.

Ces systèmes devront simplement respecter les droits fondamentaux et la loi européenne, et en particulier le RGPD

16 juin 2023

AI Act : une régulation européenne prometteuse ?

Le Parlement européen a adopté hier la première législation mondiale visant à réguler l'intelligence artificielle (IA). Celle-ci classe les applications concernées en différentes catégories de risque. Celles jugées particulièrement dangereuses, comme les applications de reconnaissance faciale, doivent être interdites, tandis que d'autres seront autorisées sous condition. Si certains chroniqueurs saluent la décision, d'autres redoutent une régulation excessive.

IA ACT bonne ou mauvaise nouvelle ?

LA REPUBBLICA (IT) / 15 juin 2023

Dans le bon sens

La Repubblica se réjouit :

«L'Europe est connue pour élaborer de nombreuses règles. Trop selon certains, qui considèrent que c'est la raison pour laquelle l'innovation intervient ailleurs, aux États-Unis ou en Chine. Mais sur la question de l'IA, la technologie qui promet de tout changer, ce sont les innovateurs eux-mêmes qui réclament des règles. Et cette fois-ci, la mécanique européenne tourne rond : le Parlement de Strasbourg a avalisé hier sa version de l'AI Act. ... Le texte final sera désormais négocié avec les gouvernements, dans le but concret d'être approuvé d'ici la fin de la législature européenne. Et de faire de l'Union la première puissance démocratique à se doter d'une législation sur l'IA.»

LE FIGARO (FR) / 16 juin 2023

Innover plutôt que réguler

Réguler l'AI ne saurait suffire, estime Fabien Versavau, PDG de Rakuten France, dans les colonnes du Figaro :

«Avec l'IA Act en discussion à Bruxelles, l'Europe se targue d'une victoire : être, au milieu d'une effervescence technologique sans pareille, la première puissance mondiale à concevoir une régulation pour l'intelligence artificielle. Peut-être … Mais ne sommes-nous pas en train de nous tromper de combat ? Plutôt que de réguler a priori ce qui semble être la nouvelle frontière technologique, ne devrait-on pas mettre toute l'énergie européenne au service d'une stratégie offensive et créative, plutôt que défensive et normative ? Oui, en matière de technologie, réguler et protéger c'est bien, innover et conquérir c'est mieux.»

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (DE) / 14 juin 2023

Un coup de frein trop brutal

Le Parlement européen veut imposer des règles beaucoup trop strictes, critique Frankfurter Allgemeine Zeitung :

«La plupart des applications sont sans risque. ... ChatGPT n'est pas un danger lorsqu'il est utilisé comme assistant pour des recherches sur Internet. Il en va autrement lorsque des IA sont amenés à décider d'intérêts humains, que ce soit lors de la conduite autonome ou de l'octroi de crédits. Dans ces cas-là, il faut s'assurer qu'elles ont été entraînées avec des données solides et non discriminantes. Le Parlement aurait dû s'en arrêter là. Mais visiblement, le choc ChatGPT a été trop grand. Les élus demandent une vérification globale des risques liés à l'IA générative, quel que soit le domaine d'utilisation. C'est exactement le coup de frein dont l'Europe n'a pas besoin. L'UE doit sans tarder veiller à corriger le processus législatif.»

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- **AUTRES RISQUES**
  - **INFLUENCE SOURNOISE**
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

THE WALL STREET JOURNAL.

KEYWORDS: CHRISTOPHER MIMS

Help! My Political Beliefs Were Altered by a Chatbot!

- Des chercheurs de l'Université Cornell aux États-Unis ont réalisé une étude mettant en exergue les dangers de l'intelligence artificielle.
- D'après l'expérience menée, les IA sont en mesure d'**influencer les opinions** de leurs interlocuteurs
- En fonction des biais de leurs algorithmes, les chatbots, comme ChatGP, Bard ou encore Claude, peuvent modifier la façon de penser des utilisateurs à leur insu.
- Elon Musk regrette que ChatGPT soit programmé pour mettre en avant des idées « woke », reflétant les pensées de ses développeurs. En réponse, il souhaite mettre au point « TruthGPT ».

SOURCE : https://www.wsj.com/articles/chatgpt-bard-bing-ai-political-beliefs-151a0fe4?mod=djemalertNEWS

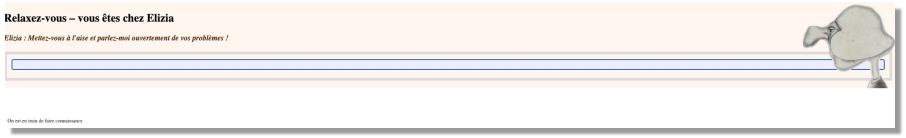

ACTUALITÉS

Intelligence artificielle : un Belge poussé au suicide par le chatbot Eliza

Au terme d'échanges de six semaines avec une intelligence artificielle, un père de famille belge s'est donné la mort. « Sans cette IA, mon mari serait encore là », estime son épouse.

PAR LA RÉDACTION DE VANITY FAIR

4 AVRIL 2023

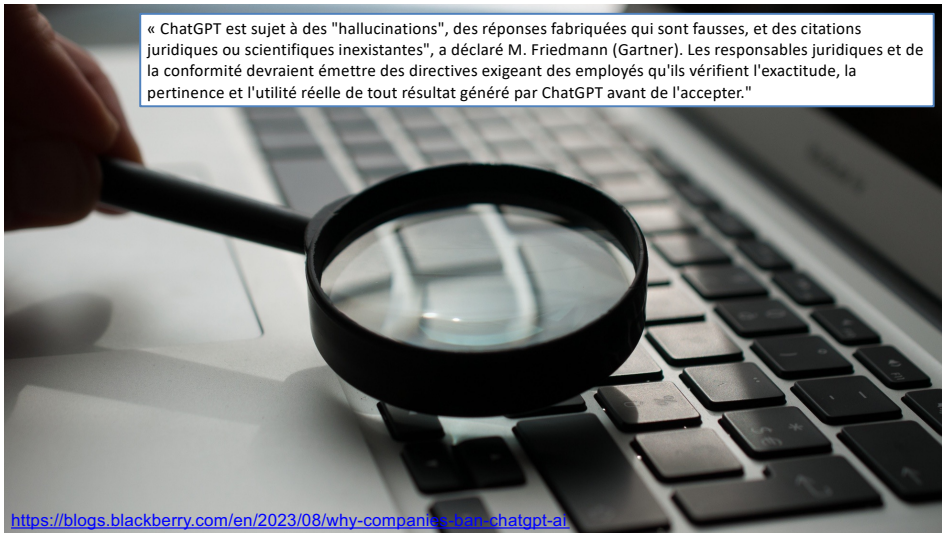

« ChatGPT est sujet à des "hallucinations", des réponses fabriquées qui sont fausses, et des citations juridiques ou scientifiques inexistantes", a déclaré M. Friedmann (Gartner). Les responsables juridiques et de la conformité devraient émettre des directives exigeant des employés qu'ils vérifient l'exactitude, la pertinence et l'utilité réelle de tout résultat généré par ChatGPT avant de l'accepter."

https://blogs.blackberry.com/en/2023/08/why-companies-ban-chatgpt-ai

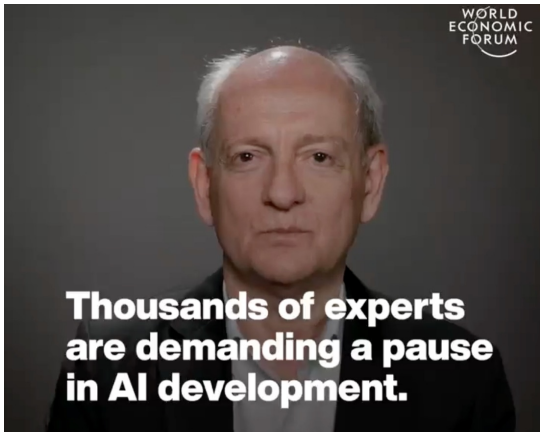

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ChatGPT est-il un vulgaire plagiaire ?

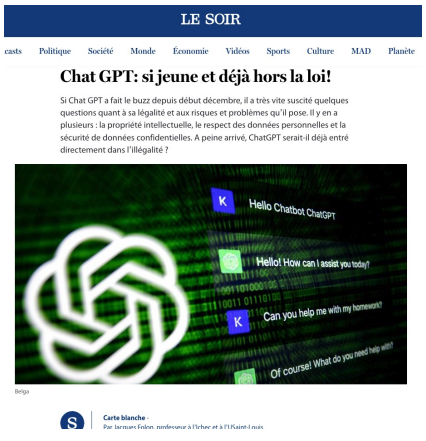

LE SOIR

casts Politique Société Monde Économie Vidéos Sports Culture MAD Planète

Chat GPT: si jeune et déjà hors la loi!

Si Chat GPT a fait le buzz depuis début décembre, il a très vite suscité quelques questions quant à sa légalité et aux risques et problèmes qu'il pose. Il y en a plusieurs : la propriété intellectuelle, le respect des données personnelles et la sécurité de données confidentielles. A peine arrivé, ChatGPT serait-il déjà entré directement dans l'illégalité ?

Belga

Carte blanche -

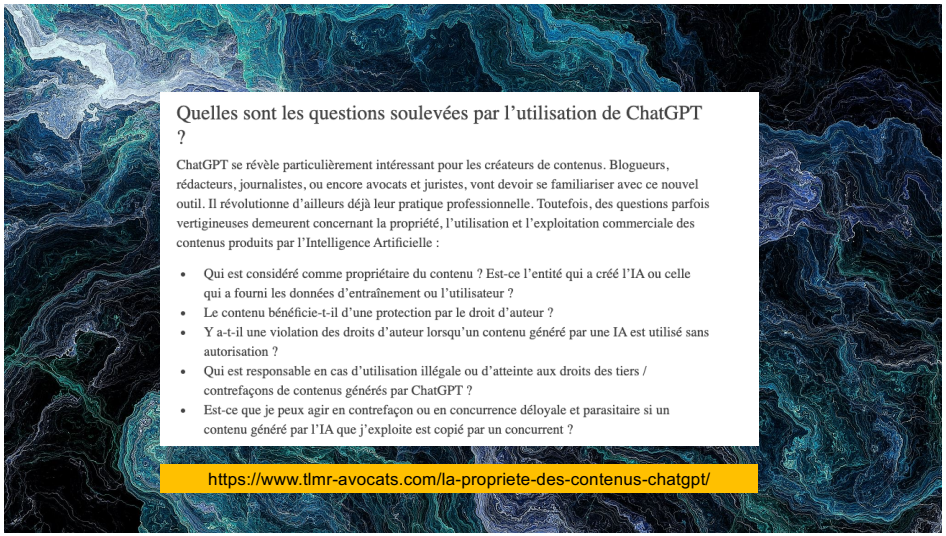

Quelles sont les questions soulevées par l'utilisation de ChatGPT ?

ChatGPT se révèle particulièrement intéressant pour les créateurs de contenus. Blogueurs, rédacteurs, journalistes, ou encore avocats et juristes, vont devoir se familiariser avec ce nouvel outil. Il révolutionne d'ailleurs déjà leur pratique professionnelle. Toutefois, des questions parfois vertigineuses demeurent concernant la propriété, l'utilisation et l'exploitation commerciale des contenus produits par l'Intelligence Artificielle :

- Qui est considéré comme propriétaire du contenu ? Est-ce l'entité qui a créé l'IA ou celle qui a fourni les données d'entraînement ou l'utilisateur ?
- Le contenu bénéficie-t-il d'une protection par le droit d'auteur ?
- Y a-t-il une violation des droits d'auteur lorsqu'un contenu généré par une IA est utilisé sans autorisation ?
- Qui est responsable en cas d'utilisation illégale ou d'atteinte aux droits des tiers / contrefaçons de contenus générés par ChatGPT ?
- Est-ce que je peux agir en contrefaçon ou en concurrence déloyale et parasitaire si un contenu généré par l'IA que j'exploite est copié par un concurrent ?

https://www.tlmr-avocats.com/la-propriete-des-contenus-chatgpt/

JA en tant que spécialiste de la propriété intellectuelle, je me demande qui est l'auteur de tes textes et s'ils sont protégés par le droit d'auteur

Je suis une intelligence artificielle développée par OpenAI et mes textes sont générés par un système de traitement automatique du langage naturel. Étant donné que je suis un programme informatique, il n'y a pas d'auteur humain derrière mes textes. Cependant, mes textes sont protégés par le droit d'auteur car ils sont considérés comme des œuvres créatives originales.

OpenAI détient les droits d'auteur sur mes textes, et ils ont pris des mesures pour protéger ces droits en utilisant des licences et des contrats pour réglementer l'utilisation de mes textes. Toute utilisation non autorisée de mes textes constituerait une violation du droit d'auteur, et OpenAI pourrait prendre des mesures pour faire respecter ces droits en vertu de la législation sur la propriété intellectuelle en vigueur dans les pays concernés.

Il est important de souligner que le droit d'auteur s'applique également aux textes générés par une IA. Les propriétaires d'IA peuvent protéger leurs créations en utilisant des licences et des contrats pour réglementer l'utilisation de leurs textes. Les utilisateurs doivent donc respecter les règles et restrictions d'utilisation des textes générés par une IA pour éviter toute violation de la propriété intellectuelle.

IA ET RGPD

- UN (PETIT) PEU DE CONTEXTE ET D'HISTOIRE
- QUI EST RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?
- QUELLES DONNÉES PERSONNELLES ?
- QUELLE EST LA BASE LÉGALE ?
- QUELLE EST LA FINALITÉ ?
- PRIVACY BY DESIGN
- MINIMISATION ET MACHINE LEARNING
- ARCHIVAGE ET DURÉE DE CONSERVATION
- MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES
- DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES
- PRISES DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES
- LES BIAIS DES ALGOS
- LES CRAINTES DES ENTREPRISES
- NÉCESSITÉ DE FORMATION AU RGPD MAIS PAS QUE..
- AI ACT
- AUTRES RISQUES
  - INFLUENCE SOURNOISE
  - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

- Importance du RGPD
- Transparence des algorithmes
- Formation à l'éthique pour les travailleurs du secteur
- Lutter contre les « boites noires »
- Créer des fonctions internes liées à l'éthique
- Vérification de l'objectivité des données
- Identifier les biais
- Privilégier la diversité dans les équipes

FORMATION DES COLLABORATEURS A L'IA

FORMATION EN SECURITE DE L'INFORMATION

FORMATION RGPD

CODE DE CONDUITE

CHOIX DES OUTILS

ANALYSE DE RISQUES

« L'IA générative a un énorme potentiel de bien et de mal à grande échelle », a résumé M. Guterres secrétaire général de l'ONU, notant que ses créateurs eux-mêmes avaient prévenu que des risques beaucoup plus importants, « potentiellement existentiels », se profilent à l'horizon. Il a appelé à une approche universelle de la gouvernance de l'IA, soulignant les obstacles que constituait la large diffusion de modèles puissants d'IA, le peu de traces laissé par leur transfert, contrairement aux matières nucléaires, chimiques ou biologiques, ainsi que le rôle de premier plan joué par le secteur privé, qui a peu d'équivalents dans d'autres technologies stratégiques

Réunion du conseil de sécurité de juillet 2023


The Sky is not the Limit
It's just the Beginning